Généalogie des descendants d'Italiens de Boulogne Comment faire des recherches en Italie

es études démographiques ont été effectuées, ces derniè res années, sur l'émigration des italiens vers la France au cours du 19è siècle, principalement entre 1860 et 1900, visant plus particulièrement ceux s'étant implantés à Nogent sur Marne et Boulogne.

L'émigration importante vers ces deux pôles d'attraction est en fait très singulière, car elle s'est faite à la même époque, en provenance de la même relativement petite région montagneuse d'Emilie-Romagne, située de part et d'autre d'une crête secondaire des Appenins Emiliens, séparative des provinces de Parme et de Plaisance, descendant sur moins de 50 km d'ouest en est, vers la plaine du Pô, ex-duchés de Parme et Plaisance.

En superficie, la zone en cause est inférieure à la moitié d'un département français moyen.

Pour intéressantes qu'elles soient les études entreprises à caractère historique statistique et comportementale, ne sont pas aujourd'hui d'un grand secours pour les descendants de ces émigrés en quête de leurs partielles racines italiennes, car elles n'indiquent pratiquement pas les noms des familles concernées.

A Boulogne, les origines sont partagées entre les deux provinces de Parme et Plaisance, tandis qu'à Nogent sur Marne, elles sont à 90% issues de la province de Plaisance et essentiellement de Bettola et Ferriere.

Alors, en généalogie comment s'y prendre?

Les indications de provenance figurant dans le recensement de 1911 sont insuffisantes, car elles se réfèrent à l'Etat-Civil des communes italiennes, lesquelles recouvrent chacune un grand nombre de villages d'où généralement nos ancêtres proviennent. S'ils n'ont pas laissé un indice du lieu exact de leur naissance ou mariage, après plus de 100 ans, le passage de l'Etat-civil français à l'Etat-Civil italien se heurte à un mur pratiquement infranchissable, sauf s'il y a eu mariage célébré en France avec un conjoint d'origine française ou d'origine italienne, mais dans cette dernière éventualité le cas est probablement rare.

Autrement, la coutume voulait qu'entre deux conjoints d'origine italienne, nés en Italie ou même en France, le mariage soit célébré en Italie dans la paroisse de l'un ou l'autre ou dans celle d'où dans la plupart des cas, tous deux étaient originaires.

A titre d'exemple, dans les registres paroissiaux de Santa-Giustina (Bardi), on trouve des certificats de baptême délivrés à Boulogne jusqu'en 1931, pour l'église, formalité requise préalablement à la célébration d'un mariage à Santa Giustina.

Quoi qu'il en soit, entrer dans l'Etat-Civil italien des communes, il ne faut pas trop y compter. Difficultés administratives, obstacles de la langue, manque de coopération sur place, où trouver les archives, etc....

En conséquence, mieux vaut s'adresser aux «Mormons» - Eglise des Saints du dernier jour - qui détiennent copie des registres paroissiaux, au fur et à mesure de leur collecte. Apparemment pour les provinces de Parme et de Plaisance, les relevés ont été effectués en totalité jusqu'à une date aussi reculée que possible, en fonction de l'existence des dits registres et de leur lisibilité. A Cornolo-di-Bedonia, par exemple, depuis 1650.

Il convient de préciser que la coopération des Mormons est exempte de tout prosélytisme. Moyennant une recevance modique, ils mettent à la disposition des chercheurs, pendant 2 mois, les bobines microfilmées des actes de naissance, mariage, décès des paroisses à consulter.

Les actes défilent sur écran en dimension réelle ou agrandie au besoin. Copie des actes est délivrée sur demande, après en avoir noté le numéro ou la date. Suivant l'importance des registres, une même bande peut contenir les actes des églises environnantes.

Les actes sont rédigés en latin, mais les principaux renseignements, dates, noms et prénoms des intéressés, des père et mère, des témoins sont facilement repérables.

Ayant trouvé la ou les bonnes paroisses, l'idéal est de se faire délivrer copies des actes sur une période la plus longue possible, recouvrant plusieurs généations permettant ainsi en raison de la grande stabilité géographique des populations dans les siècles passés, d'établir en ligne directe et collatérale, montante et descendante, la généalogie de tous les descendants dont les parents étaient issus du même village.

Vu le nombre d'italiens venus à Boulogne, de tels ensembles satisferaient beaucoup de descendants sous leur nom d'origine ou sous un nom français acquis par mariage. Dés lors, la jonction entre l'Italie et la France devient facile et des cousinages en France parfois surprenants apparaîtraient.

Il faut cependant ne pas s'égarer dans l'imbroglio des homonymes, souvent dans un même couple, natifs du même village ou hameau voisin. Parfois, durant son ministère, un prêtre avisé, profitant de ce que ces familles homonymes se différenciaient par un surnom accolé à leur nom, notait cette précision en marge des actes et dans les tables alphabétiques au nom du mari. Ces tables sont donc très utiles.